

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le deux octobre, à 20 heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, Mme MAINGAULT, M. FILLIN, Mme FOUASSE, M. L'HERMINE, Mme VACHEDOR, M. ANDREANI, Mme THERET, M. LOIZON, Mme RICO, M. BLANCHARD, M. JACQUETTE, Mme FILLIN, Mme DE PUTTER, M. BASSEREAU, Mme MEGOEUIL, M. GUERIN, Mme DRAULT, M. DELOUZILLIERE, M. BARILLET, Mme GOUZIL, M. TERRASSIN, Mme GILLIOTTE, Mme DURAND.

Etaient excusés : Mme SAILLARD (pouvoir à Mme RICO), M. MEGOEUIL (pouvoir à Mme MEGOEUIL), M. GALLAND (pouvoir à M. BARILLET).

Mme Christine THERET est désignée comme secrétaire de séance.

✂ ✂ ✂

1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
  - Le 11 septembre : le compte-rendu de la séance du 4 septembre.
  - Le 25 septembre : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes.
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 2 octobre :
  - Liste des membres extérieurs de la Commission extra-municipale « Accessibilité des personnes handicapées ».
  - CCAS : nomination de la vice-présidente et des membres extérieurs.
  - Invitation au repas des Aînés le 19 octobre.
  - Invitation de l'association Philatélie à sa 6e bourse le 12 octobre.
3. Prochain conseil municipal : jeudi 6 novembre.

✂ ✂ ✂

M. le Maire rappelle que le public doit s'abstenir de toutes conversations ou commentaires pendant la durée du conseil municipal.

Il explique qu'un dispositif de micro est installé en test, pour améliorer l'écoute et enregistrer les débats.

Christian BARILLET : J'apprécie cette initiative car j'ai des problèmes d'audition. Cette expérience est intéressante, expérience que nous avons envisagée mais que nous n'avons pas concrétisée. La seule difficulté aujourd'hui, le haut-parleur crée une résonance et pour moi, c'est encore pire. Si ce sont des postes individualisés, cela facilitera l'écoute. C'est mon point de vue personnel.

M. le Maire : Merci. C'est vraiment à titre expérimental. Normalement, si on en avait les moyens, il y en aurait un pour chacun ; pour ce soir, on avait 3 micros, il y en a déjà un qui a la batterie à plat avant de pouvoir commencer, donc on n'a plus que 2 micros mais la prochaine fois, il y aura un micro central dans le milieu de la pièce, on verra ce que cela donnera. Il n'y aura certainement pas cette résonance de caisse un petit peu partout puisque l'on n'a que 2 haut-parleurs, vous et moi, actuellement.

Avant de commencer, je voudrais rajouter non pas un point mais une information, que Mme MAINGAULT, qui est ici à ma droite, m'a demandé de vous communiquer et elle va le faire elle-même.

Nathalie MAINGAULT (lecture de son texte) :

« Mesdames, Messieurs,

Beaucoup de rumeurs et de ragots ont fait le tour de Sainte-Maure depuis le 20 août me concernant. Je tiens à éclaircir certains points qui, je le souhaite, mettra un terme à tout ceci.

J'ai dû porter plainte pour ingérence dans ma vie privée et diffamation. Je devais me défendre et j'ai prévenu Michel CHAMPIGNY que je porterai plainte.

Je devais le faire pour me reconstruire. Ce qui est regrettable, c'est qu'il y a eu des dommages collatéraux et des convocations ont eu lieu. Désolée si certains considèrent avoir perdu du temps mais qu'est-ce qu'un peu de temps dans une journée quand on a foutu en l'air la vie de quelqu'un.

Aujourd'hui, je suis obligée de donner ma démission car on n'a plus confiance en moi. Je perds mon travail fin octobre et suite à cela, j'aurais dû me taire. C'est mal me connaître.

J'ai travaillé avec une équipe, faisant passer mon fils en second plan pour que la liste gagne avec Michel comme maire ; je pense m'être investie dans les missions confiées pour donner satisfaction aux Sainte-Mauriennes et Sainte-Mauriens.

J'ai contacté M. BARILLET car je souhaitais qu'il apprenne la vérité sur ma situation et pour faire stopper les rumeurs qui pourraient venir de son côté. L'entretien n'avait pas pour but de rechercher de l'aide mais pour éclaircir une situation. De grâce, il faut arrêter les affabulations.

Malgré cela, je reste fidèle à mes idées, mes principes et mon engagement auprès de Michel CHAMPIGNY.

Ce qui est fort regrettable, c'est que tout cela est la forêt qui a caché la réalité : c'est-à-dire la JALOUSIE. J'ai ma conscience pour moi, je n'ai jamais et je ne recherche pas le pouvoir, j'étais loin de penser faire de l'ombre à certain.

Ces agissements n'auront pour effet que d'éclabousser la mairie et l'équipe.

J'espère que cette « mésaventure » fera comprendre à certains qu'on ne joue pas avec les gens et que la vie privée doit être respectée.

Pour ce faire, M. le Maire de Sainte-Maure-de-Touraine, Sainte-Mauriennes et Sainte-Mauriens, pour des raisons familiales et personnelles, je vous présente ma démission du poste de premier adjoint ainsi que d'élue municipale et d'élue de la Communauté de Communes.

Je le fais par devoir envers mon fils et mon mari ici présent. Il est important que je me reconstruise, les rumeurs cessent et Sainte-Maure retrouve une sérénité.

Je remercie tous les salariés de la mairie pour leur gentillesse et leur aide ; c'est des personnes formidables avec qui j'ai apprécié de travailler ; qu'ils continuent dans cette voie.

Merci Sainte-Mauriennes et Sainte-Mauriens de garder votre confiance à Michel CHAMPIGNY et à son équipe.

Je vous dis au revoir ce soir, grandie de cette expérience.

Sincèrement vôtre, »

M. le Maire : Merci Nathalie d'avoir pu nous donner cette information. Bon courage !

Nathalie MAINGAULT : Merci. Bon courage à tous, vous allez en avoir besoin !

M. le Maire : Merci. Point n° 1 : approbation du compte-rendu de la séance qui a eu lieu le 4 septembre. Est-ce qu'il y a, sur le compte-rendu qui vous a été remis, différents commentaires ou des remarques à faire ?

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2014**

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2014, envoyé aux conseillers municipaux le 11 septembre.

### **Débat**

Claire VACHEDOR : En pages 18 et 19, sur les interventions de M. BARILLET, il faudrait indiquer que ce sont des textes lus lors du conseil.

M. le Maire : Merci. D'autres remarques ? Bien.

*Compte tenu de ces remarques, le compte-rendu du 3 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.*

## 2. Décisions du Maire

### 2.1. Droit de préemption

#### **Note de synthèse**

- 1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

Section	N°	Propriétaires	Lieu-dit	Superficie
AE	399	Mme LE BODO Catherine	13 Place du Maréchal Leclerc	155 m <sup>2</sup>
AE	728 - 729 735 - 736 1016	Mme TARTRE Micheline	43 Av. du Général de Gaulle	1 051 m <sup>2</sup>
ZN	465 - 468	M/ PEREZ Pierre	37 Route des Coteaux	304 m <sup>2</sup>
ZN	386	M. MOREAU – Mme URBAIN	2 rue du Cabernet	804 m <sup>2</sup>
AH	204	M. MOREAU Jack	32 rue Pasteur	782 m <sup>2</sup>
AH	236	Mme PUGLIESE Martine	1 rue Joliot Curie	404 m <sup>2</sup>

#### **Débat**

M. le Maire : Point n° 2 : les décisions du Maire avec un premier point sur les droits de préemption. Vous avez une liste de numéros, d'adresses et de noms pour les droits de préemption. Est-ce que quelqu'un à quelque chose à dire, une chose particulière ?

*Pas de commentaire.*

### 2.2. Cimetière communal

#### **Note de synthèse**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 3 juillet 2014, les concessions suivantes ont été vendues :

DATE	NOM TITULAIRE	N° EMPLACEMENT	DUREE	PRIX
17/09/2014	RIVIERE Annick	C-1-E-2	15 ans	156,60 €
18/09/2014	HEBERT Evelyne	A-4-S-4	30 ans	273,60 €

**Débat**

M. le Maire : Le point n° 2.2 c'est le cimetière communal avec les concessions qui ont été vendues pendant le mois de septembre. Et je vous informe, pour ceux qui le connaissent, que Bernard Eliaume vient de perdre son papa (NDLR : Bernard Eliaume est le maire de Maillé). J'étais avec lui à l'instant.

*Pas de commentaire.*

**2.3. Marchés publics****Note de synthèse**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de la délégation que lui a confiée le Conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a signé les marchés suivants :

Objet	Entreprise	Montant HT
Consultation maîtrise d'œuvre espaces publics Theuriet	SAFEGE	21.450 €

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

**Débat**

M. le Maire : Point n° 2.3 : marchés publics. J'informe le Conseil municipal qu'en application de la délégation que m'a confié le conseil municipal en date du 14 avril, j'ai signé le marché suivant : consultation de maîtrise d'œuvre espaces publics Theuriet. C'est donc la cour devant Pirouette, avec le futur aménagement des maisons pour personnes à mobilité réduite pour un montant de 21.450 €. C'est la Sté SAFEGE qui a remporté le marché.

Christian BARILLET : C'est bien mais ce n'est pas passé en commission, il faut bien le préciser.  
M. le Maire : D'accord. Merci. D'autres remarques ?

*Pas d'autre commentaire.*

**3. Elections municipales et communautaires****3.1. Conseil municipal : désignation d'un délégué dans les commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal****Note de synthèse**

A la suite de la démission de Madame Monique Piolot du Conseil municipal et de son remplacement par Madame Francine Durand, il convient de désigner son remplaçant au sein des commissions dont elle était membre :

- . Environnement et Cadre de vie
- . Vie scolaire - Jeunesse

Les nouveaux conseillers ne remplacent pas systématiquement les précédents mais participent aux commissions suivant leurs préférences liées à leur expérience.

Mme Francine DURAND souhaite intégrer la commission « Vie scolaire – Jeunesse » et M. Christian BARILLET la commission « Environnement et Cadre de vie ».

### Débat

M. le Maire : Au dernier conseil municipal, nous avons enregistré la démission de Mme Piolot et c'est Mme Francine DURAND qui la remplace. Elle avait le choix de prendre les commissions qu'avait Mme Piolot : l'environnement, cadre de vie, vie scolaire et jeunesse. Les nouveaux conseillers ne remplacent pas systématiquement leurs prédécesseurs mais participent aux commissions selon leurs préférences liées à leur expérience le plus souvent. Mme Francine DURAND souhaite intégrer la commission vie scolaire - jeunesse, et quant à la commission environnement et cadre de vie, elle serait reprise et complétée par M. Christian BARILLET.

Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Abstention ? Merci. Le Conseil municipal après avoir délibéré, approuve la désignation de M. Christian BARILLET dans la commission municipale « Environnement et cadre de vie » et Mme Francine DURAND dans la commission municipale « Vie scolaire – Jeunesse ». Bienvenue à eux.

### Délibération n° 2014-OCT-N°01

**Vu la démission de Mme Monique PIOLOT du Conseil municipal,  
Vu les candidatures de Mme Francine DURAND et M. Christian BARILLET,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de :**
- **M. Christian BARILLET dans la commission municipale : Environnement et Cadre de vie,**
  - **Mme Francine DURAND dans la commission municipale : Vie scolaire – Jeunesse.**

3.2. *Conseil municipal : désignation d'un délégué dans la commission extra-municipale Restauration scolaire suite à la démission d'un conseiller municipal*

### Note de synthèse

A la suite de la démission de Mme Monique PIOLOT du Conseil municipal, il convient de désigner son remplaçant au sein de la commission extra-municipale « Restauration scolaire » dont elle était membre. Mme Francine DURAND souhaite remplacer Mme PIOLOT au sein de cette commission.

### Débat

M. le Maire : Point n° 3.2 : désignation d'un délégué dans la commission extra-municipale « Restauration scolaire » suite à la démission d'un conseiller municipal. Vous avez la petite note de synthèse qui va avec. Mme Francine DURAND est candidate pour rentrer dans cette commission. Vu la démission de Mme Monique Piolot du Conseil municipal et vu la candidature de Mme Francine DURAND, il est demandé au Conseil municipal de délibérer.

Qui est contre l'entrée de Mme Francine DURAND dans cette commission ? Qui s'abstient ? Merci pour elle.

### Délibération n° 2014-OCT-N°02

**Vu la démission de Mme Monique PIOLOT du Conseil municipal,  
Vu la candidature de Mme Francine DURAND,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de Mme Francine DURAND, conseillère municipale, dans la commission extra-municipale « Restauration scolaire ».**

### 3.3. Centre Communal d'Action Sociale : remplacement d'un membre élu suite à sa démission

#### **Note de synthèse**

A la suite de la démission de Mme Monique PIOLOT du Conseil municipal, il convient de la remplacer au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont elle était membre.

Il est rappelé qu'en cas de départ pour quelques motifs que ce soit (décès, démission), le principe de parité impose que l'intéressé, élu ou nommé, soit remplacé. Ce remplacement court pour la durée du mandat restante.

Le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège ; il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste.

Ainsi, Mme Monique PIOLOT est remplacée par Mme Francine DURAND et il convient de prendre la délibération suivante.

#### **Débat**

M. le Maire : Point n° 3.3 : Centre communal d'action sociale. Toujours à la suite de la démission de Monique du conseil municipal, il convient de la remplacer au sein du Centre communal d'action sociale, dont elle était membre. Il est rappelé qu'en cas de départ pour quelques motifs que ce soit, le principe de la parité impose que l'intéressé, élu ou nommé, soit remplacé.

Vu la délibération du mois de juin 2014, du 5 juin 2014, portant désignation des membres élus, considérant la démission de Mme Piolot du conseil municipal et son remplacement par Mme Francine DURAND, après en avoir délibéré, Mme DURAND prend acte et souhaiterait remplacer Mme Piolot dans cette commission.

Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Abstention ? Merci pour elle.

Francine DURAND : Je n'ai pas pu participer à la dernière réunion puisque je n'étais pas encore nommée.

M. le Maire : Oui bien sûr. Maintenant tu es inscrite, il n'y a pas de souci. D'ailleurs, tu vas recevoir une convocation prochainement.

Christian BARILLET : Cela veut dire qu'il faudra le noter dans le compte-rendu du CCAS.

M. le Maire : Oui tout à fait. Merci.

#### **Délibération n° 2014-OCT-N°03**

**Vu la délibération n° 2014-JUIN-N°03 du 5 juin 2014 portant désignation des membres élus,**

**Considérant la démission de Mme Monique PIOLOT du Conseil municipal et son remplacement par Mme Francine DURAND,**

**Vu l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Prend acte du remplacement de Mme Monique PIOLOT, démissionnaire, par Mme Francine DURAND, conseillère municipale, au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

### 3.4. Conseil communautaire : désignation des représentants de Sainte-Maure-de-Touraine

#### **Note de synthèse**

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2014-408-QPC « commune de Salbris » du 20 juin 2014,

Vu l'élection du conseil municipal de la commune de Nouâtre au mois d'octobre 2014,

Vu la lettre du préfet en date du 13 août 2014,

Les communes de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine (CCSMT) rentrent dans le cadre de la nouvelle disposition validée par le Conseil constitutionnel.

La nouvelle composition de la CCSMT est la suivante :

Commune	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Répartition selon l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2013	Répartition suite à la recomposition
Sainte-Maure-de-Touraine	4153	4	10
Saint-Epain	1548	2	3
Noyant-de-Touraine	1028	2	2
Villeperdue	983	2	2
Nouâtre	891	2	2
Pouzay	830	2	2
Sainte-Catherine-de-Fierbois	676	2	1
Maillé	599	2	1
Marcilly-sur-Vienne	554	2	1
Antogny-le-Tillac	523	2	1
Neuil	440	2	1
Ports-sur-Vienne	360	2	1
Pussigny	185	2	1
<b>Total</b>	<b>12770</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

En conséquence, il appartient au conseil municipal de Sainte-Maure-de-Touraine d'élire 6 nouveaux délégués communautaires : 5 pour la majorité (3 femmes et 2 hommes choisis parmi les conseillers municipaux de la majorité) et 1 pour l'opposition (choisi parmi les 3 conseillères municipales de l'opposition).

Les conseillers communautaires précédemment élus feront partie de l'organe délibérant et les sièges supplémentaires seront pourvus par élection au sein du conseil municipal parmi ses membres, au scrutin de liste à un tour (chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe présentant au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir). La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les 4 membres déjà élus sont : M. Michel CHAMPIGNY, Mme Nathalie MAINGAULT-CHARLES, M. Jean-Pierre LOIZON, M. Christian BARILLET.

#### **Débat**

M. le Maire : Le point 3.4 est un petit peu plus délicat. Il s'agit du conseil communautaire. Le conseil communautaire avec la désignation des représentants de Sainte-Maure-de-Touraine autour de la future table du conseil communautaire. Il faut savoir que le conseil communautaire, qu'on appelle la com-com, fonctionne sur la communauté de Sainte-Maure depuis 2002 de mémoire, où il y avait un certain nombre de membres qui étaient élus. La commune de Sainte-Maure avait 4 élus et les 12 autres communes de la communauté de communes avaient 2 élus. Suite à l'annulation des élections de la ville de Nouâtre pour des irrégularités, le Conseil constitutionnel a rechangé les règles. Vous savez, ils ne les ont pas changées là, je pense qu'elles devaient être dans un tiroir et ils en ont profité pour les sortir et faire une remise à plat. Il faut savoir qu'aujourd'hui, sur les 26-28 conseillers communautaires, la ville de Sainte-Maure qui avait 4 conseillers communautaires : 3 de la partie majoritaire et 1 de la partie minoritaire, va passer à 10 conseillers communautaires pour le prochain

conseil communautaire. C'est-à-dire, avec la parité, moitié hommes, moitié femmes. Mais il faut savoir que le plus grave c'est pour ceux qui ont été élus par le peuple lors des élections municipales de mars 2014, qui ont été élus comme vous, les uns et les autres, où il y avait marqué qu'il fallait si on était conseillers communautaires et qui aujourd'hui vont rester chez eux parce que le Conseil constitutionnel a dit 1 pour les communes de : les 7 communes qui sont en retrait. Donc, Sainte-Maure c'est 10, Saint-Epain 3, Noyant 2, Villeperdue 2. Donc voilà un petit peu aujourd'hui la situation. Il faut savoir que toutes les communes qui en avaient 2 se retrouvent avec un seul et M. BARILLET qui fait partie de la commission, des membres de la communauté de communes et qui siège autour de la table, a compris qu'ils n'étaient vraiment pas satisfaits de cette décision, une décision sur laquelle on ne pourra pas revenir dessus mais ont décidé de marquer le coup une fois de plus et de boycotter, si j'ose dire, la demande du préfet puisque cela émane du préfet et de ne pas encore voter leur conseil communautaire, à savoir qu'il n'y a que 2 communes qui sont concernées : c'est Saint-Epain qui doit en élire 1 de plus et Sainte-Maure qui doit en élire 6 de plus. Si vous en êtes d'accord et pour être solidaires envers nos autres conseillers communautaires des 12 autres communes de la communauté de communes, je propose d'ajourer et de reporter à la prochaine réunion.

Christian BARILLET : M. le Maire, deux précisions d'abord : c'est sur le contexte, la communauté de communes de Sainte-Maure c'est le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Ensuite, par rapport au changement du système, c'est un recours de la ville de Salbris auprès du Conseil d'Etat, renvoyé au Conseil constitutionnel, qui a amené le Conseil constitutionnel à confirmer une décision comme quoi le nombre de représentants, en lecture de la loi qui a été votée, le nombre de représentants des communes au sein du conseil communautaire devait respecter la population, il devait y avoir la proportionnelle. Alors, il y avait eu des directives, certaines communautés de communes ont modifié, au départ la tendance était plutôt de faire des arrangements locaux. Moi, je me souviens qu'en 2002, nous avons eu des discussions âpres puisque la tendance était de mettre 2 représentants par commune quel que soit le nombre, qu'il y ait 350 habitants comme Ports ou Pussigny ou 4 000 comme Sainte-Maure. Donc, ceux qui étaient au conseil à l'époque - on a longuement discuté sur cette affaire-là - on a obtenu que Sainte-Maure ait 4 représentants. Il avait été proposé à l'époque que Saint-Epain en ait 3 je crois et donc Saint-Epain avait décliné marquant la solidarité des petites communes. Alors certaines communautés de communes, soit en 2008, soit en 2013, ont changé leur représentation, sont passées à un système non pas purement proportionnel mais plus proche de la proportionnelle avec des arrangements locaux. Le Conseil constitutionnel a reformulé les choses, a dit : la loi, c'est ça, ça doit être proportionnel, jusqu'au changement de la loi ça doit être proportionnel au nombre d'habitants. Ce qui fait cette situation que vous avez ici. Alors, effectivement, le maire de, je crois, Sainte-Catherine a dit : « Sainte-Maure, ça fait à peu près un élu pour 400 habitants, Sainte-Catherine ils sont 790 et il n'y en a qu'un ». Donc, il y a vraiment des anomalies dans ce dispositif ; néanmoins, il est légal.

Alors, M. le Maire, je n'ai pas tout à fait compris la même chose : on a voté au conseil communautaire un vœu qui était que, ce qui était présenté initialement, c'était un vœu comme quoi on reste dans un système d'arrangement local. Et ce qui est hors de question bien sûr. Et finalement, ce qui a été voté, c'est un vœu qui dit que ce dispositif ne pourrait être applicable qu'aux prochaines élections parce que - et la précision est importante dans le dispositif - à partir du moment où, du fait du changement d'une élection municipale (Nouâtre pour la communauté de communes de Sainte-Maure et Tauxigny je crois pour la communauté de communes de Loches Développement), à ce moment-là les communautés de communes doivent adopter le nouveau système mais les autres ne bougent pas. Donc, là il y a une anomalie, donc le vœu qui a été formulé, c'est qu'on soit comme la très grande, la quasi-totalité des communautés de communes, c'est-à-dire qu'on changera mais aux prochaines élections, c'est-à-dire en 2020. Donc, c'est un vœu. On peut peut-être reporter cette décision au mois de novembre mais il faut être extrêmement vigilant, Serge Moreau l'a dit, si on ne désigne pas les représentants suivant les nouvelles modalités, toutes les délibérations de la communauté de communes seront nulles. Ce qui présente un risque énorme. Ce que je proposerais, c'est qu'on reporte, moi je serais assez d'accord pour reporter cette décision mais pas de boycott parce qu'un boycott, c'est se donner le fouet pour se faire battre, et donc qu'on reporte notre décision au conseil municipal du 6 novembre et que, d'ici là, on ait le temps de mesurer les risques d'une éventuelle non décision.

M. le Maire : Alors, je reprends ce que j'ai dit : dans l'ensemble de la communauté de communes, faire une espèce de boycott mais moi, ce que je veux, c'est qu'on reporte au mois prochain, si c'est possible, la décision de voter nos 6 conseillers communautaires supplémentaires, si vous en êtes d'accord.

Philippe TERRASSIN : Pour le report, on est d'accord sur le principe. Par contre, est-ce que vous avez déjà des éléments par rapport à la désignation, comment cela se passe ? J'ai du mal à suivre le Conseil constitutionnel, c'est-à-dire que là, on va créer deux catégories de représentants de la commune : des élus et des désignés. Et j'avoue que je ne comprends pas comment ça peut être égal devant la loi. Alors, cela n'enlève rien aux personnes qui sont désignées, ce n'est pas le problème, mais que le Conseil constitutionnel dise : on n'attend pas les prochaines élections de 2020 et puis on fait un truc bâtard, enfin voilà bon. Je pense que, dans le report, on peut aussi dire ça parce que c'est quand même assez incompréhensible.

M. le Maire : Je pense qu'on parle tous la même langue et je le répète, les gens qui ont été élus par le peuple, aujourd'hui se retrouvent dehors alors qu'ils ont été élus en début de mandat. On pouvait très bien attendre la fin de cette mandature-là pour rechanger cela. On est deux dans le département à être impliqués : il y a Loches, à côté de Loches, Cormery, c'est la communauté de communes de Loches, et celle de Sainte-Maure. Je sais qu'aujourd'hui, il y a trop de communes, il y a trop d'élus, si on les écoute. Aujourd'hui, en Indre-et-Loire, on est 4 485 élus entre les maires, les adjoints, les conseillers municipaux, on est 277 communes, on est je crois, de mémoire, 163 communes de moins de 1 000 habitants ; aujourd'hui, on fait figure de grosse commune, c'est vrai, sur la communauté de communes mais demain, quand on aura rejoint, on ne sait pas, le Pays ou autre chose, Sainte-Maure sera peut-être aussi à la place aujourd'hui de Maillé ou d'un autre comme ça, et on n'aura plus que, si j'ose dire, une voix par rapport au Pays du Chinonais ou autre. Donc, on verra bien pour l'avenir mais ce que je propose, pour être solidaires de nos compatriotes et de nos amis à la communauté de communes, c'est de reporter le vote si vous en êtes d'accord.

Jean-Pierre LOIZON : Je reste sur ce que j'ai dit au conseil communautaire il y a une semaine : avec ce système-là, on désapprouve complètement le vote des habitants de la communauté de communes et on pourra s'attendre à des abstentions aux prochaines élections.

Philippe TERRASSIN : Pour le mode de désignation, est-ce que tu veux en dire un mot ?

M. le Maire : Les élus qui sont autour de la table, je pense que vous avez eu le petit papier. C'est en proportion du nombre d'habitants bien sûr puisque Sainte-Maure, avec 4 100 habitants, se retrouverait avec 10 élus bien sûr, Saint-Epain qui a 1 500 habitants se retrouverait avec 3 élus, Noyant avec un peu plus de 1 000 habitants se retrouverait avec 2 élus, Villeperdue 2 élus, Pouzay et Nouâtre 2 élus... En conséquence, il appartient au conseil municipal de Sainte-Maure-de-Touraine d'élire 6 nouveaux conseillers communautaires : 5 pour la majorité - 3 femmes et 2 hommes choisis parmi les conseillers municipaux de la majorité - et 1 pour l'opposition choisi parmi les 3 conseillères municipales de l'opposition parce que c'est la parité, donc moitié hommes, moitié femmes. On a un petit peu de temps pour y réfléchir ; donc le prochain coup, si vous en êtes tous d'accord, est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Abstention ? Merci pour votre solidarité.

Christian BARILLET : Une remarque si vous le permettez M. le Maire. Lors du conseil communautaire de lundi, j'ai insisté et je crois qu'on partageait cette vue des choses, j'ai insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'opposer des communes de petite taille, de taille moyenne et de grosse entre elles ; c'était la pire des choses qu'il y ait un système de représentation qui tienne compte des communes, mais quand on regarde les délibérations qui sont prises, discutées au niveau du conseil communautaire, elles sont préparées, c'est d'abord le projet qu'on fait ensemble qui doit tenir compte de tout le monde : la commune centre, les communes intermédiaires, les petites communes, et c'est la qualité du projet commun qui fera que l'on ne fera pas de vote les uns contre les autres. Le pire de tout c'est voter les uns contre les autres. Je crois que là-dessus, Sainte-Maure doit porter ce discours-là.

Reynold L'HERMINE : C'est un peu se moquer de la démocratie. Ceci dit, ils seront quand même légitimes ces gens puisqu'ils seront élus par un conseil municipal, lequel conseil municipal est

représentatif de la population. Les sénateurs sont élus par les grands électeurs, c'est un peu la même chose. Donc, ce n'est pas tout-à-fait illégitime. Ceci dit, sur 28, 10 pour Sainte-Maure dont 8 de la majorité, cela ne fait jamais une majorité dans cette assemblée.

M. le Maire : On est tout-à-fait d'accord et puis ce qu'il faut, c'est travailler en bonne alliance les uns avec les autres mais je comprends leur crainte, on les a compris. Il y a des projets qui ont déjà été conduits, il y en a d'autres qui vont être menés, je pense qu'il faut travailler tous ensemble.

Christian BARILLET : Une précision : les communes qui ont un seul représentant ont droit à un suppléant, ce qui fait que, dans tous les cas, la deuxième personne désignée, et Serge Moreau a bien dit que si ce système s'imposait, parce qu'il ne faut pas rêver non plus, les suppléants seraient invités au conseil communautaire et seraient autorisés à prendre la parole chaque fois que ce sera nécessaire. Donc, je crois que c'est une mesure de régulation.

Michel BASSEREAU : Est-ce qu'ils voteraient ?

Philippe TERRASSIN : Non, ils ne peuvent pas.

M. le Maire : Tout-à-fait. On est des grandes personnes et je pense que c'est tout-à-fait comme ça que ça doit continuer. C'est comme ça que ça a été fait. Enfin, l'esprit de la communauté de communes, c'était de travailler tous ensemble avec des projets communs ; je pense qu'il faut que cela continue et cela va continuer. Mais je comprends quand même leur crainte.

#### 4. Gestion financière

##### 4.1. Budget général 2014 : décision modificative n° 3-2014

##### **Note de synthèse**

##### **MENUISERIE ET STORES MAIRIE**

Les fenêtres actuelles de la façade principale de la mairie, actuellement en PVC, sont déformées et laissent passer l'air. Aussi, pour des raisons d'économie d'énergie et de confort des agents municipaux, il est proposé de changer l'ensemble de ces fenêtres en les modifiant. Ainsi, après étude, nous avons demandé un devis comprenant la pose d'une imposte réduisant l'ouverture de la fenêtre de moitié pour éviter les déformations futures et l'installation de stores. Nous avons reçu le devis des travaux de réfection des fenêtres de la mairie, d'un montant de 36.263,70 €. Nous avons budgété 11.700 € sur la base d'un changement à l'identique, sans la salle du conseil municipal. Cette intervention nécessite donc une inscription budgétaire supplémentaire de 25.000 € (pris sur le budget prévu initialement pour l'achat du terrain LR).

Il y a donc besoin de prendre la décision modificative suivante :

##### **BUDGET GENERAL INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses d'investissement**

Opération 52 - Article 2111 – terrain nu (LR) .....	- 25.000,00 €
Opération 53 – Article 2135 – aménagement (fenêtres mairie) .....	+ 25.000,00 €

##### **Débat**

M. le Maire : Point n° 4 : gestion financière. Budget général 2014 – décision modificative. Donc, les fenêtres actuelles : alors là, ça a dû être vu en commission permis de construire ; vous en avez parlé ? Vous êtes au courant ?

Philippe TERRASSIN : Ce n'est pas passé en commission.

M. le Maire : J'avais dit que ce n'était pas la peine mais il vaut peut-être mieux qu'on montre l'exemple ! Je plaisante en disant ça. Donc, on en a parlé oui. En ce qui concerne les fenêtres actuelles de la façade principale de la mairie, qui sont celles-ci : les 3 et 3 de chaque côté, qui sont

des fenêtres en PVC, qui sont actuellement déformées et qui laissent passer beaucoup d'air, et aussi pour des raisons d'économie d'énergie et de confort des agents municipaux, il est proposé de changer l'ensemble des fenêtres en les modifiant. Ainsi, après l'étude que nous avons demandée et un devis comprenant la fourniture et la pose de fenêtres réduites de moitié : il n'y a que la partie basse qui va s'ouvrir et le haut sera un châssis fermé, c'est-à-dire une fenêtre mais fermée. Ceci pour éviter la déformation des futures installations. Le devis comprend aussi des stores. Nous avons reçu donc deux devis et les travaux de réfection de toutes les fenêtres s'élèvent à 36 263,70 € TTC. Il avait été budgété une somme de 11 700,00 € sur la base d'un changement identique dans la salle du conseil municipal. Cette intervention nécessite aujourd'hui une inscription budgétaire supplémentaire de 25 000,00 €. Alors je crois qu'il avait été prévu de n'en changer que trois dans une première tranche et trois la fois d'après. Là, pour une harmonie et revenir à des matériaux plus nobles, la commission a décidé de remettre en bois. Donc, on récupère 25 000,00 € sur le terrain nu de LR Construction qu'on réinjecte dans l'aménagement de la mairie avec la pose et le changement des fenêtres pour 25 000,00 €. Est-ce qu'il y a des questions sur les fenêtres ?

Michel BASSEREAU : M. le Maire, vous avez dit : 36 263,70 € TTC. Ce serait bien de le noter.

M. le Maire : Si vous en êtes d'accord, on changera les fenêtres. Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Abstention ? Merci pour tous.

#### **Délibération n° 2014-OCT-N°04**

**Après avoir entendu les explications du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VOTE la décision modificative budgétaire n° 3-2014 – budget général 2014, telle que présentée ci-dessus.**

#### *4.2. Taxe d'Aménagement : Exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable*

##### **Note de synthèse**

Par délibération en date du 28 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux unique de 2 %.

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2012, la taxe d'aménagement s'est substituée à la Taxe Locale d'Équipement (TLE), à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et à la Taxe Départementale pour le financement des conseils d'architecture (TDCAUE) et permet le financement des équipements publics.

La délivrance d'une autorisation de construire (permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable) constitue le fait générateur de la taxe d'aménagement.

Son montant = surface taxable X valeur forfaitaire X taux

La taxe d'aménagement est composée de deux parts : une part départementale et une part communale.

La loi de Finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 introduit pour 2014 des modifications concernant la Taxe d'Aménagement telle qu'elle est évoquée à l'article L 331-9 du code l'urbanisme.

La loi précitée, par son article 90, dispose que les conseils municipaux peuvent désormais exonérer de la Taxe d'Aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable. Cette disposition est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Toutefois, pour qu'elle soit effective, il revient aux organes délibérants de délibérer avant le 30 novembre 2014 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Considérant que cette taxe occasionne une contribution élevée et disproportionnée par rapport à l'importance de ces constructions, représentant environ 40 % du coût de l'aménagement, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer de la Taxe d'Aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

### Débat

M. le Maire : Point n° 4.2. Taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin soumis à une déclaration préalable (lecture de la note de synthèse). Est-ce qu'il y a des questions ? Alors, cela ne représente pas gros sur l'année. On vient de le faire à la communauté de communes pour les hangars agricoles ; cela représentait 131,00 € à l'année pour l'ensemble des surfaces agricoles.

Philippe TERRASSIN : Souvent, la taxe est moins chère que les frais de recouvrement. Donc c'est une bonne chose. Juste pour préciser, en 2011 on l'a prise parce qu'effectivement, c'était la suppression des trois zones en fusion avec une seule ; mais à l'époque, on n'avait pas le droit d'exonérer les abris de jardin alors que maintenant, on peut l'avoir.

M. le Maire : Tout-à-fait. D'autres questions ? Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Abstention ? Merci. Cela n'empêchera pas quand même de faire une demande pour l'installer. Merci.

### **Délibération n° 2014-OCT-N°05**

**Vu la loi de finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-1 et suivants,  
Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 novembre 2011 fixant le taux et les exonérations facultatives de la taxe d'aménagement sur le territoire communal,**

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DÉCIDE, en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable.**

## **5. Gestion des ressources humaines**

### *5.1. Suppression de postes non permanents*

#### **Note de synthèse**

Lors du conseil municipal du 5 juin 2014, une délibération de principe a été mise en place pour les saisonniers et les accroissements temporaires d'activité. De ce fait, ce n'est plus nécessaire d'ouvrir et de fermer des postes non permanents liés à ce type d'emploi. C'est la délibération de principe qui permet et identifie le besoin. De plus, au niveau du budget général de la commune, un budget spécifique est alloué pour ces saisonniers et accroissements temporaires d'activité.

Un travail de recherche et de refonte du tableau des effectifs a été réalisé par le service des ressources humaines et, à la date du 1<sup>er</sup> août 2014, certains postes non permanents n'ont plus lieu d'exister sur ledit tableau des effectifs.

### Débat

M. le Maire : Le point n° 5 – gestion des ressources humaines : suppression des postes non permanents (lecture de la note de synthèse). Vous avez le tableau en dessous. Est-ce qu'il y en a qui ont des questions à poser ? Est-ce qu'il y en a qui sont contre à supprimer les postes qui n'ont plus lieu ? Est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent ? Merci.

### **Délibération n° 2014-OCT-N°06**

**Vu la délibération n° 2014-JUIN-N°20 du 5 juin 2014 portant recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,**

**Vu la délibération n° 2014-JUIN-N°21 du 5 juin 2014 portant recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement *saisonnier* d'activité,**

**Après avoir entendu les explications de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**1) DÉCIDE de fermer les postes non permanents suivants :**

Grade	Fonction	Catégorie	Nombre	Temps de travail
Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	Camping	C	2 postes	35/35 <sup>e</sup>
Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	Placier marché	C	1 poste	5/35 <sup>e</sup>
Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> classe	Animateur	C	1 poste	35/35 <sup>e</sup>
Aide animateur	Aide animateur vacataire	C	1 poste	35/35 <sup>e</sup>
Maître-nageur sauveteur	Maître-nageur	B	1 poste	35/35 <sup>e</sup>

**2) MODIFIE le tableau des effectifs.**

*5.2. Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire*

**Note de synthèse**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un enseignant fonctionnaire de l'Education Nationale peut proposer d'animer un atelier.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG (Contribution Sociale Généralisée), CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) et RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique).

M. le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

**Débat**

M. le Maire : Point n° 5.2 – recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire. Il s'agit de l'école « Perrault » et de sa directrice Mme Riso-Tricoche (lecture de la note de synthèse). C'est une chose qui continue puisque c'était déjà acté. Il s'agit de Mme Riso-Tricoche, la directrice de l'école Perrault qui donne des cours aux enfants dans le cadre des rythmes scolaires. Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Abstention ? Merci pour elle et merci pour les enfants.

**Délibération n° 2014-OCT-N°07**

**Après avoir entendu les explications de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) **D'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les ateliers (nouvelles activités périscolaires) mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.**
- 2) **Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à trois heures par semaine.**
- 3) **L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 24,04 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.**

## 6. Informations diverses

- **Commission extra-municipale « Accessibilité des personnes handicapées » :** les membres extérieurs suivants ont été nommés : Martine COULON-SIMON (ATC), Annabelle FONTAINE (ENH 37), Jean-Marie PILLORGER (FNATH), Mme SALLE (Rando Club), Patrick FRERE, Stéphane JOUFFRET, Christine MADORÉ, Aurélie METAIS, Jacqueline PERONNET, Julie RIOLLET-COURTIAL.

M. le Maire : Nous avons un certain nombre de personnes et aujourd'hui, on informe que les membres extérieurs suivants ont été nommés :

Mme Martine COULON-SIMON, Mme Annabelle FONTAINE, M. Jean-Marie PILLORGER, Mme SALLE, M. Patrick FRERE, M. Stéphane JOUFFRET, Mme Christine MADORÉ, Mme Aurélie METAIS, Mme Jacqueline PERONNET, Mme Julie RIOLLET-COURTIAL.

Est-ce qu'il y en a qui sont contre que ces personnes viennent abonder la commission extra-municipale « Accessibilité des personnes handicapées » ? Est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent ?

Christian BARILLET : Votre appel au conseil municipal montre que ce serait bien que l'on prenne une délibération ou alors il faudra modifier le règlement.

Philippe TERRASSIN : C'est une information.

M. le Maire : C'est une information pour les gens qui rentrent. C'est bon pour ceux qui sont dans la salle et qui vont adhérer à la commission ?

Christian BARILLET : Votre appel au conseil municipal, en demandant ceux qui étaient pour et contre, montre quand même que ça serait bien, et c'est naturel, comme on l'avait dit lors du vote du règlement, que justement le conseil délibère et apporte son expérience sur les commissions extra-municipales. Donc, je suggérerais qu'au prochain conseil, on apporte un petit amendement au règlement, ce serait bien. Merci.

M. le Maire : Merci.

- **Commission extra-municipale « Sport » :** les membres extérieurs suivants ont été nommés : Jonathan ANTIGNY, Jérôme BOUGREAU, Joël GUITTON, Marie-Jeanne MULLER, Michel ROBIN, Constantin RICO.

Reynold L'HERMINE : Je voulais remercier ces gens qui veulent bien participer à cette commission et vous informe que la prochaine réunion aura lieu le 9 octobre à 20h30 en mairie.

Christian BARILLET : S'il vous plaît, pour information, est-ce que vous pourriez nous rappeler les membres du conseil au sein de cette commission ?

Reynold L'HERMINE : Il y avait donc moi-même, Nathalie MAINGAULT, Jean-Pierre LOIZON, Emmanuel BLANCHARD, Lucette GOUZIL. Donc, effectivement, il faudra qu'on vote une personne supplémentaire élue parce qu'il fallait 5 élus dans cette commission.

- **Communauté de Communes**

M. le Maire : En informations diverses, je voulais vous donner quelques informations à propos de la communauté de communes. Je ne vais pas vous reparler des élus communautaires

puisqu'avec Christian BARILLET, on en a parlé suffisamment, on verra ça lors du prochain conseil municipal.

Il faut savoir que la maison pluridisciplinaire de santé n'a jamais été aussi à jour qu'aujourd'hui. Après les différentes tractations qui ont été faites au niveau de toutes les personnes qui peuvent travailler autour de ce sujet, il a été retenu un cabinet pour la maîtrise d'œuvre. Il s'agit du cabinet Corset-Roche & Associés qui a été retenu et va donc travailler pour la communauté de communes dans la construction de la maison pluridisciplinaire de santé, à un taux de 6,80 %, ce qui représente à peu près 105.000 €.

Deuxième information pour la com-com : les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs avec l'exonération de la taxe afférente qui représente exactement 130,00 € à l'année.

La montée en haut débit : actuellement, ça ne marche pas trop bien l'Internet ; on est toujours en train de rechercher comment faire passer plus vite les messages. Il existe sur le département un certain nombre de lieux où il est possible de mettre le réseau en haut débit et il y en a notamment un sur la communauté de communes puisqu'il a été installé sur la commune de Neuil par le Conseil général qui a lancé le marché de travaux. Conformément au schéma, le Conseil général a réalisé la montée en haut débit par répartiteur situé sur la commune de Neuil pour un coût total HT des investissements correspondant à 181 110,00 €. Le reste étant à la charge de la collectivité déduite des frais des participations européennes, nationales et régionales et donc 30 % est à financer par la com-com. Il était proposé au conseil communautaire de verser la somme de 30 %, soit 26 623,00 €, que nous avons votée au conseil communautaire lundi.

Egalement, on est obligé aujourd'hui d'adhérer à un schéma de mutualisation. La consultation a été mise en ligne le 2 juillet pour confier la mission, l'élaboration du schéma, et la remise des offres était prévue le 25 août. 8 offres sont parvenues à la com-com, l'ouverture des plis a eu lieu à la fin du mois d'août et la com-com a retenu Stratorial pour un montant de 32 025,00 € TTC. Il faut savoir que le schéma de mutualisation est obligatoire. Ça a été moins facile pour l'élaboration d'une base de données pour la réalisation d'un site Internet pour la commune ; donc, là aussi, ça sera reporté pour une fois prochaine parce qu'on n'a pas réussi à trouver un consensus sur le sujet.

Avant de donner ce qui va se passer sur la commune au cours du mois d'octobre, je vais demander aux adjoints s'ils ont quelques informations à nous donner ou des choses à nous dire.

- **Claire VACHEDOR** : Je voulais revenir sur la loi handicap (texte lu par Claire Vachedor) :  
« Comme vous le savez, l'accessibilité des logements est une des priorités de la loi handicap : lors de notre arrivée, nous avons évoqué la réhabilitation d'un logement afin de loger comme il se doit une personne à mobilité réduite puisque son logement n'était pas adapté à son handicap.  
En collaboration avec Val Touraine Habitat, nous avons su répondre à cette problématique dans un temps record puisque la réhabilitation globale du logement rue Abbé Bourrassé est maintenant terminée. Le futur locataire doit prendre les lieux à la fin du mois d'octobre 2014. »

Le 19 octobre 2014, il y a le repas des aînés (texte lu par Claire Vachedor) :

« L'équipe majoritaire en place ainsi que les bénévoles extérieurs sont très heureux de participer à cette journée de rencontre avec nos aînés qui apportera de fait des échanges chaleureux, un moment de joie et de bonheur et de convivialité. »

- **Gerdina FOUASSE** : La commission « Environnement » aura lieu le 13 octobre à 18h00. Vous recevrez la convocation.
- **Reynold L'HERMINE** : Je vais vous parler de sport, cela ne vous étonnera pas. Je vais vous donner un petit peu toutes les activités sportives qui se sont déroulées et des nouvelles des AG où j'ai été présent.
  - Le 07/09 : il y a eu les 36<sup>e</sup> foulées de Sainte-Maure, qui ont été un très gros succès puisqu'on a battu tous les records d'inscription. Il y avait 800 inscrits, 750 à l'arrivée. Voilà, on est très contents. Les Miss de la mairie avaient fait une équipe sympathique et les pompiers de Sainte-Maure ont gagné le résultat par équipe sur les 5 km en battant la police de Sainte-Maure. Le vainqueur du marathon avait fait les mini-foulées il y a quelques années, comme quoi ça sert de faire courir les enfants : quand ils sont grands, ils continuent à venir. Je voulais remercier tous les services techniques qui ont donné un coup de main et qui sont toujours présents pour les barrières. C'est un gros boulot à ce

- moment-là, surtout qu'on était dans le cadre du comice avec, en plus, la ligne LGV ; pour nous, ça n'a pas été facile à organiser. C'est une organisation qui est sans subvention, qui s'autofinance.
- Le 09/09, j'ai assisté à l'AG du tennis de table, une équipe extrêmement sympathique, un budget de 6.000 €, un déficit de 866 € parce qu'ils ont acheté des tables, ils ont 46 licenciés, 18 jeunes et 1 entraîneur. Le classement départemental est excellent puisqu'ils sont 26<sup>e</sup> sur 56 clubs, ils sont devant des villes importantes comme Loches et Chinon. Et ce n'est pas seulement sur le critère sportif, c'est sur de multiples critères comme la participation au comité, les entraînements des jeunes, la participation aux compétitions. Je les félicite et le conseil municipal avec moi.
  - La Fête du Sport les 13 et 14/09 : j'ai fait le tour avec d'autres élus de la majorité des installations ; de toute évidence, le gymnase se fait attendre et ça fait bien longtemps qu'on devrait l'avoir parce que l'état de ce gymnase est lamentable. J'ai rencontré les gens du tennis de table, le hand, la musculation qui a une salle - j'en parlerai plus loin - qui n'est plus du tout adaptée à leur club, l'athlétisme et le full contact.
  - Le 14/09, en coupe de France, Sainte-Maure a donc regagné, excellent parcours, donc 2-1 sur la ville de Monts.
  - Il y avait aussi ce même jour la course cycliste « le grand prix des commerçants et artisans », c'est une belle course avec une participation importante.
  - Le 15/09, j'ai assisté à l'assemblée générale de la Musculation. Il y a 150 inscrits et comme je le disais, étant donné le nombre d'équipements qu'ils ont, leur salle est très difficile. Ils ont une personne handicapée qui vient et ce n'est pas très facile, bien que la salle soit quand même adaptée au handicap. La licence est de 110 € annuels. Il faut savoir qu'à Montbazou par exemple, c'est beaucoup plus cher, c'est 400 € à l'année dans les salles. Le mode associatif pour une salle de musculation, dans une commune rurale, c'est une bonne chose.
  - Le 16/09, j'ai réceptionné une association qui s'appelle « Valentin Haüy ». C'est une association d'insertion de non-voyants. Je les ai reçus avec Christian Bodin et Jean-Luc Huguet. C'est une association qui fêtait ses 125 ans d'existence, donc ils ont fait 125 km à 125 personnes pour 125 ans. Ils partaient de Poitiers et ils allaient jusqu'à Tours ; on leur a offert le verre de l'amitié.
  - Le 19/09, j'ai assisté à l'AG du Volley. Ils ont 17 licenciés, ils ont un déficit de 774 € qui s'explique en partie par un tournoi qui n'a pas très bien marché. Par contre, ils ont une école de volley qui commence avec 14 enfants. Pour l'entraîneur, c'est Christian Chavet qui vient de Tours. J'espère que ça perdurera parce que c'était un investissement de Nathalie MAINGAULT-CHARLES qui s'était investie avec le volley. Nous avons participé aussi à la commune dans l'achat de filets et on va refaire leurs poteaux de jeu.
  - Le 26/09, j'ai assisté à l'assemblée générale du Badminton dont la présidente est Amandine Berton. Ils ont 82 adhérents dont 28 enfants, un budget de 9 300 €, une subvention de 1 300 €, un déficit de 500 €.
  - Le 28/09, en coupe de France, toutes les bonnes choses ont une fin, Sainte-Maure a perdu 4 à 2 contre Saint-Amand. Maintenant, place aux championnats. Je pense qu'ils avaient fait un peu l'impasse sur les championnats et que, maintenant, ils vont se remotiver pour ça.

Je n'ai plus rien à vous dire. Simplement, mon souhait, puisqu'on approche des finances, c'est d'essayer de maintenir les subventions. Comme vous pouvez le voir, il y a 3 associations qui sont en déficit, alors ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont plus du tout d'argent puisqu'en général, une association a au moins une année ou une demi-année de fonctionnement devant elle, mais de toute évidence, on voit que les associations ont du mal à boucler leur budget. Et donc, je souhaite qu'on garde pour le moins à la même hauteur les subventions pour ces associations. Alors, comme me l'a signalé Mme BONNAMY, je sais qu'il y a 85.000 € de dotation globale de fonctionnement en moins cette année à Sainte-Maure. C'est une perspective mais de toute façon, comme vous le savez tous, les finances de notre pays ne sont pas au mieux et les dotations pour les communes vont baisser de façon extrêmement sensible. Donc, dans les années qui viennent, ça ne va pas être facile. J'ai terminé, je vous remercie.

- **Jean-Pierre ANDREANI** : Je vais être bref puisque notre réunion sur le patrimoine a lieu la semaine prochaine, alors je ne vous en dirai pas plus, je vous dirai ça au prochain conseil.
- **Thème 2015**  
M. le Maire : Merci. Je vais reprendre les informations diverses. On a commencé à réfléchir sur le thème de l'année 2015 qui serait « Arts et culture ». Il faut savoir que 2015 va être une grande année pour beaucoup de choses ; « arts et culture » nous semblait être un bon thème pour l'année à venir.
- **Chapelle des Vierges**  
M. le Maire : Une autre information pour les gens qui ont la chance d'habiter à côté de la Chapelle des Vierges. Vous avez déjà un petit lieu de villégiature merveilleux et sachez que dans quelques jours, il va y avoir le tournage d'un film. Ils ont choisi la Chapelle des Vierges comme lieu pour tourner un clip vidéo. Cela se passera le 22 octobre de 19h à minuit : ils vont tourner des clips en soirée. Et le lendemain, de 9h à 16h, ce sera la partie musicale. Ils vont tourner un clip vidéo sur un groupe de musique.
- **Repas des aînés**  
M. le Maire : N'oubliez pas le repas des aînés le 19 octobre à la salle des fêtes.
- **Agenda 2015**  
M. le Maire : Caroline m'a demandé tout à l'heure pour l'agenda 2015 sur lequel on commence à travailler, pour tous ceux qui font partie du conseil municipal, de lui apporter une photo ou de venir se faire prendre en photo dans son bureau avant le 20 octobre.
- **Comice**  
M. le Maire : Je voulais remercier, car on a eu un comice extraordinaire il y a quelques semaines seulement de cela, toutes les participantes et tous les participants.
- **Evènements** (voir site Internet et affichage) :  
M. le Maire : En ce qui concerne les informations et les manifestations à venir, on va commencer par celles qui me sont parvenues :
  - Samedi 04/10 : dans le cadre du comice du monde rural, concours des bûcherons qui aura lieu à l'Auverdière sur la commune de Sepmes, c'est-à-dire la ferme située autrefois à côté du château de La Roche Ploquin, à partir de 9h30.
  - Dimanche 05/10 : fin du salon artistique de Sainte-Maure.
  - Le 25/10 : Grand Chapitre avec le fromage de chèvre et les intronisations.
  - Le 18/10, à 10h30, l'inauguration de Pirouette.
  - Le 12/10 : 6<sup>e</sup> bourse aux timbres.
  - Le 10/10, à 18h : démonstration des bonnes pratiques du tri, avec le Smictom.
  - Lancement samedi dernier à Pussigny de la saison culturelle, et théâtre vendredi 3 à 20h30 à Antogny avec l'artiste Alex Vizorek.

Il ne faut pas oublier notre association Botanique et Mycologie de Sainte-Maure qui fait tout un tas de sorties d'ici la fin de l'année : la prochaine c'est samedi prochain, une sortie dans la forêt de Larçay et le dimanche d'après, le dimanche 12 octobre, une sortie en forêt de Loches. Vous êtes bien sûr invités à les accompagner et les rejoindre directement sur ces points. Après, il y aura le 18, la forêt de Chinon, le 26 encore en forêt de Chinon, le 2 en forêt de Loches. Est-ce qu'il n'y a plus de question ?
- **Classe découverte de l'Ecole Voltaire** (intervention de Céline Mégoeuil) : benne à papiers et benne à ferrailles installées le 15 octobre, de 9h à 17h sur le parking du gymnase, ceci pour permettre d'organiser des voyages scolaires en fin d'année.
- **Chemins de Compostelle** (intervention de Jean-Pierre Loizon) : sous le contrôle de la Région, des Chemins de Compostelle et de la Loire à Vélo, inauguration de la borne de St Jacques de Compostelle samedi prochain à midi à Pussigny.

➤ **Assemblées générales**

- 11/10 : les Chemins buissonniers à 10h
- 11/10 : dîner dansant de l'Amicale des Jardiniers à 20h

- **Christian BARILLET** : J'ai plusieurs interventions dont certaines que je vais lire. Alors une remarque sur la lecture. Je crois que le souci de lecture est d'abord de respecter une rigueur des mots, éviter les redites et surtout faciliter le travail du compte-rendu. Je pense que, je ne suis pas du tout contre qu'on note qu'il y a lecture mais si on le fait pour un, il faut le faire pour tout le monde. Voilà. Mme VACHEDOR a lu ses déclarations tout à l'heure, Michel CHAMPIGNY a lu les textes comme ça. Je ne sais pas si c'est bien nécessaire mais moi, je n'y vois aucun inconvénient sachant que la lecture, c'est un mode d'expression rigoureuse dans une instance qui est extrêmement importante. Voilà ma lecture que je fais des choses et je voulais faire cette remarque.

Une remarque par rapport à l'entretien qu'on avait eu - et elle y a fait référence tout à l'heure - que j'ai eu avec Lucette GOUZIL avec Nathalie MAINGAULT. Je voulais préciser : elle a dit qu'elle voulait surtout, alors d'abord on a apprécié cette demande d'entretien parce que c'est une manière de reconnaître l'opposition et c'est quelque chose qui nous a semblé très louable. Elle a parlé de rumeurs et, effectivement, elle souhaitait surtout faire des mises au point sur les rumeurs. Mais ce ne sont pas les rumeurs - je tiens à faire la mise au point - qui pouvaient venir de nous-mêmes l'opposition, mais plutôt de son équipe. Sur les rumeurs, c'est quelque chose sur laquelle nous sommes extrêmement vigilants et extrêmement réactifs. La rumeur, c'est le pire que l'on puisse faire. Nathalie MAINGAULT nous a dit : « je vous rencontre parce que j'ai une information à vous passer mais surtout éviter toute rumeur ». Je voulais faire cette petite mise au point.

Alors, juste une question en ce qui concerne le thème de l'année 2015 : est-ce qu'on en débattera, est-ce qu'il est choisi, est-ce qu'on en débattera pour enrichir ? Ça ne serait peut-être pas mal. On ne s'est pas concerté mais c'est quelque chose dans laquelle on peut mettre effectivement des choses intéressantes mais ça peut être intéressant qu'on échange sur notre vision des choses au sein du conseil.

M. le Maire : Tout à fait. C'est ce soir l'idée « arts et culture ». Bien sûr, on va en discuter, on va se mettre autour de la table, il n'y a pas de problème. La première idée qui nous est venue, ça date d'hier, on s'est dit : on peut penser à l'art et la culture. Mais bien sûr, on en discutera et, si vous avez des idées, bien au contraire, on souhaite les partager ensemble.

Christian BARILLET : Une autre précision M. le Maire : le 18 octobre, l'inauguration. Ce n'est pas l'inauguration de Pirouette, c'est l'inauguration du pôle petite enfance dans lequel il y a le service petite enfance de la communauté. Je dis ça parce qu'il ne faut pas vexer Roland Mariau. Il y a le service petite enfance de la communauté de communes, il y a le relais assistantes maternelles et il y a l'association Pirouette bien sûr qui gère la halte-garderie.

M. le Maire : Il faut surtout éviter de vexer Roland Mariau qui n'a plus qu'une voix !

Christian BARILLET : On a remarqué, sa voix est forte ! Alors, en réponse à des interventions qui ont eu lieu lors du dernier conseil, je voudrais d'abord parler des gens du voyage (texte lu par Christian Barillet).

« M. le Maire, vous nous avez annoncé lors du dernier conseil - déclaration lue par Mme VACHEDOR - la fermeture du terrain d'accueil provisoire de la Croix Camus pour raison d'insalubrité. Je voudrais apporter quelques précisions sur le contexte d'ouverture de ce terrain provisoire. C'est un dossier complexe et il est difficile d'être synthétique mais je vais m'y attacher. Il peut y avoir des inexactitudes sur les dates. Nous nous attacherons dans les semaines à venir à élaborer un historique très précis sur ce dossier de première importance.

Lorsque nous avons été élus en 2001, c'était un dossier chaud car les installations en force sur le parking Ronsard et au camping étaient fréquentes et sujet à de nombreuses plaintes. Nous en avons fait nous-mêmes l'expérience. Bien que moins fréquents, ces problèmes étaient de même nature à Noyant, St Epain, Pouzay, Nouâtre, Antogny... Aussi c'est naturellement qu'à sa création en janvier 2003, la Communauté de Communes a pris cette compétence.

La création d'un terrain exigeait, pour bénéficier des aides financières, la modification du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, procédure longue qui n'aboutira qu'en 2010.

Soucieux de trouver une solution temporaire, nous avons ouvert en 2005 le terrain provisoire de la Croix Camus en y installant un compteur électrique, un point d'eau et un WC. Des installations sommaires certes mais conformes. Le Service technique était amené à faire fréquemment des réparations mais souvent mineures.

La procédure a été longue au niveau de la Communauté de Communes : la modification du schéma départemental que j'ai déjà évoqué, deux études à l'échelle du territoire communautaire pour conclure à deux terrains : un dans notre commune de 8 emplacements (16 caravanes), un de 4 à 6 emplacements dans une commune de la vallée de la Vienne. Trois sites ont été analysés à Sainte Maure et celui de la route de Loches a été retenu après un vote à l'unanimité du Conseil, y compris vous-même M. CHAMPIGNY.

Je ne rappellerai pas les détails de la campagne électorale que chacun a encore bien à l'esprit et qui a conduit à retirer le site prévu, sachant qu'une alternative intéressante s'offre aujourd'hui en s'appuyant sur les lois de protection de l'espace agricole. Ce sont les terrains situés à l'intérieur de la boucle de l'échangeur de l'autoroute. Je vous l'ai suggéré M. le Maire le 25 mars lors de notre rencontre au cours de laquelle vous m'avez dit qu'en politique il était normal de mentir.

Je terminerai en revenant sur le terrain provisoire de la Croix Camus. Contrairement à ce que vous affirmez, il n'y a pas de problème d'insalubrité sous réserve d'un entretien régulier dont le coût est largement couvert par la taxe de séjour que les occupants acceptent de payer sans difficultés, taxe très faible puisque je crois que c'est 2,50 € par équipage. Le terrain provisoire est nécessaire, à la fois pour limiter le nombre d'équipage et pour éviter les installations sauvages comme celle qui a eu lieu sur l'Espace Ronsard lors du week-end du 15 août et celle en cours actuellement à l'entrée du camping.

D'où ma question M. le Maire : que comptez-vous faire pour ce service dont vous avez pris la responsabilité au niveau de la Communauté de Communes ?

M. le Maire : Je vais vous répondre. Il est vrai qu'à une époque, vous nous aviez présenté, ce doit être en 2008, des propositions de terrains autour de la table du conseil municipal et je dirais plus précisément autour de la table des commissions. Et c'est vrai qu'il y avait plusieurs terrains qui avaient été envisagés. Seulement où le bât blesse, c'est que les propriétaires n'ont pas été avertis, ce sont les seuls qui n'ont pas été avertis. Alors je crois que, de là de forcer à mettre des gens du voyage sur un terrain dont les propriétaires n'étaient pas avertis, je crois que là, c'est un petit peu fort de café quand même ! En ce qui concerne la politique, c'est vrai qu'on s'est vus le 23, 24, 25 ou 26 mars, et que je vous ai dit que cela vous avait fait perdre un point. Je vais vous le redire : les gens du voyage, vous avez insisté dans votre démarche auprès des gens de Sainte-Maure que c'était une nécessité que ces gens-là soient là à Sainte-Maure. Donc, je vous ai dit : « pourquoi vous avez insisté là-dessus ? Il suffisait de dire : eh bien, écoutez, j'ai peut-être fait une erreur et je retire ça et puis c'est tout. Et si c'était votre idée de les mettre à Sainte-Maure, eh bien, qu'est-ce qui vous empêchait dans un an ou deux de remonter sur le projet et de le remettre en place. » C'est ce que je vous ai dit.

Ensuite, en ce qui concerne aujourd'hui « l'invasion ». Effectivement, le terrain de Bel Air est insalubre, c'est sûr et certain. Il y a eu des échantillons qui ont été prélevés : il est insalubre. Les derniers forains qui s'y sont installés - parce qu'on remettait des forains pour la foire aux fromages - plusieurs de leurs enfants qui grattaient dans la terre se sont retrouvés avec des gros problèmes de peau, donc il est vraiment insalubre. Je vous invite à aller poser votre toile de tente, vous n'allez certainement pas y rester longtemps ! Aujourd'hui, j'ai été pris d'assaut il est vrai par un campement sauvage qui a envahi la commune et qui est venu se planter autour du camping. 20 caravanes d'un seul coup qui arrivent et le maire au milieu ! Donc, je ne faisais pas tellement le poids, il est vrai, face à ces gens-là. On a parlementé avec notre policière municipale, avec la gendarmerie qui était sur place et c'était soit dans le camping, soit là puisqu'il n'y a pas de terrain pour les accueillir ailleurs. Monts c'est trop loin, Châtellerault c'est encore trop loin. Ce sont des gens qui viennent de Châteauroux, du côté de l'Indre, et qui repartent dimanche matin précisément. Donc, après avoir discuté, parlementé avec eux, je les ai autorisés jusqu'à dimanche à s'installer confortablement, bien rangés, j'ai dit : « ce n'est pas un "b..." ici, vous vous mettez comme il faut, jusqu'à dimanche. » Ces gens-là ont payé, je les ai reçus, ils sont venus hier en mairie, en délégation. Les enfants sont à l'école, ces gens-là sont des forains, ils ne sont pas des gens du voyage, il ne faut pas les mélanger, ce ne sont pas les mêmes, ils sont

venus nous expliquer que ces gens-là ne sont pas des manouches, ce sont des forains avant tout. Ils sont habillés comme vous et moi, ils sont propres, les caravanes sont propres, les enfants aussi, ça ne fait pas de bruit, ça ne gêne personne. J'ai dit : « jusqu'à dimanche, ok mais après vous partez ». Ils m'ont dit : « M. le Maire, dimanche on sera partis. » Donc, on a plusieurs sortes de gens du voyage : il y a ceux qui étaient là-bas à l'Espace Bel Air qui étaient vraiment des fouteurs de "b...l" parce que j'habite à côté et vous aussi. Et je peux vous dire que les voisins, séparés juste par le mur, ont été obligés de partir de chez eux pour être tranquilles, pour continuer à vivre, c'est quand même insoutenable ! Là, vous pouvez aller demander là-bas, il n'y a aucun souci. Ce sont des gens comme vous et moi, ce ne sont pas les mêmes. Voilà.

Claire VACHEDOR : Je tiens à vous rappeler M. BARILLET qu'il y a une législation sur les gens du voyage. Il n'y a pas d'obligation pour les communes de moins de 5 000 habitants pour accueillir ces gens-là. A noter que la Cour d'Appel de Paris a jugé que la loi du 5 juillet 2000 ne s'applique qu'aux communes de plus de 5 000 habitants (cf. Cour d'Appel de Paris du 30 septembre 2003, n° 2003/03017).

M. le Maire : Et nous restons là-dessus. J'ai écrit au préfet, j'ai dit : « M. le Préfet, si vous avez quelque chose à me dire, quand j'aurai 5 000 habitants, j'appliquerai la loi. » Pour l'instant, il y a beaucoup d'autres communes en France qui ont plus de 5 000 habitants et qui ne reçoivent pas ces gens-là pour quelque raison que ce soit. Donc, j'ai dit : « M. le Préfet, pour l'instant, vous faites ce que vous voulez. Quand j'aurai 5 000 habitants, on en recausera. » Ça s'arrête là. Alors, après bien sûr, vous avez mis ça sur l'échelle de la communauté de communes, mais aujourd'hui, il n'y a pas d'échelle de communauté de communes : la loi dit « commune ».

Christian BARILLET : Je crois qu'on aura à y revenir parce que tout ce débat, les 5 000 habitants non, c'est une compétence de la communauté de communes. Ce n'est pas M. BARILLET qui a décidé de faire un terrain, ce sont des réflexions, des études, et ce qui s'est passé le 15 août, ce qui se passe aujourd'hui, les municipalités avant nous l'avaient vécu, nous on l'a vécu et le fait d'avoir un terrain, et c'est pour ça que j'insiste bien sur la perspective qui est ouverte - et la préfecture est favorable, même si c'est une négociation difficile d'installer un terrain dans la boucle de l'autoroute - à partir du moment où il y a un terrain, les choses sont complètement différentes, il n'y a plus de conflit. Le statut, moi je ne fais pas la différence, c'est un statut de gens du voyage. Donc, si on veut effectivement éviter la récurrence de ces problèmes-là, je crois qu'il n'y a pas le choix. Quand elle dit 5 000 habitants, à ma connaissance, ça ne s'applique pas parce qu'on est inscrit dans le schéma départemental et on est inscrit dans le schéma départemental à l'initiative d'une réflexion globale sur les gens du voyage. Donc, je n'insiste pas, je voulais simplement faire cette mise au point. Vous avez dit qu'il n'y aurait pas de gens du voyage à Sainte-Maure mais il y aura des gens du voyage à Sainte-Maure parce que c'est un lieu de passage.

M. le Maire : Non, il n'y aura pas de gens du voyage à Sainte-Maure. Oui, c'est ça c'est un lieu de passage ! Et le deuxième point au bord de la Vienne, il est où ? Il n'y en a pas plus qu'à Sainte-Maure. Donc, tant qu'on maintiendra notre position et qu'on sera en position de force, il n'y a rien qui nous obligera à les prendre à Sainte-Maure. Mais c'est sûr, il faudra y revenir, on va en discuter, on va se remettre autour de la table mais ils ne seront pas forcément à Sainte-Maure.

Reynold L'HERMINE : Je ne veux pas polémiquer. Il y a un problème avec ça mais le problème n'est pas uniquement lié aux gens du voyage : il est lié au financement. Il y a un problème de financement et on est en train de baisser les dotations pour les communes et apparemment, j'avais fait circuler une vidéo de notre député, M. Baumel, qui lui disait : « moi, les gens du voyage, ça va me coûter deux ans de voirie. » Alors, on va baisser les dotations globales de fonctionnement dans les mairies, on nous donne des charges en plus en ce qui concerne les permis de construire, vous n'êtes pas sans le savoir, tout un tas de charges en plus et l'Etat voudrait se décharger de ce problème en disant aux communes : « financez ! ». Communes ou communautés de communes. Au bout du bout, les contribuables, ce seront toujours les mêmes ! Voilà, les gens de Sainte-Maure, les gens de la communauté de communes, c'est tout le monde qui paiera ! Le problème, il est aussi le financement. Je suis tout à fait d'accord aussi pour dire que c'est un problème de voir ces gens qui se baladent, qui viennent et, pour parler de ceux qui

étaient à Bel Air, quand ils sont partis, c'était lamentable ! Demandez aux petits jardiniers : ils sont allés leur voler leur culture, ils ont arraché le compteur électrique qui était à Bel Air, on ne pouvait plus rentrer dans Bel Air, il n'y avait plus un fil de cuivre dans Bel Air, tout a été arraché. Ce n'était pas des gens recommandables non plus. Alors, il ne faut pas en faire une généralité mais je suis d'accord avec vous : là, il y a un problème qu'il faudra résoudre un jour ou l'autre par, effectivement, trouver des solutions, mais il faudra trouver des solutions surtout sur les financements. C'est surtout ça le problème.

Philippe TERRASSIN : Sur les jardins, je ne suis pas sûr qu'en ce moment, il n'y ait pas de problème là-haut. Je vais m'arrêter là.

M. le Maire : Tout-à-fait, on profite souvent qu'il y ait ces gens de cette catégorie-là qui sont dans le coin pour leur charger beaucoup de choses sur le dos. Et effectivement, la nuit d'avant, il y a eu du vandalisme qui a été fait dans les jardins du plan d'eau et rassurez-vous, ce n'est pas eux. J'ai le coupable. Parce que j'ai une police efficace !

Philippe TERRASSIN : Par rapport aux ateliers municipaux, là aussi, on avait été interpellés la dernière fois (texte lu par Philippe Terrassin).

« Donc, moi je vous confirme notre demande de pouvoir consulter le dossier et en particulier le devis estimatif de 2,5 millions et je voudrais rappeler quelques éléments sur ce dossier qui a été souvent débattu par le passé, dans les conseils précédents et plusieurs années durant, aussi bien en commissions qu'en conseil.

Plusieurs formules avaient été envisagées : la construction neuve, l'achat des locaux de Beaubour, les locaux de Garbolino et ceux de la CERF. On avait retenu cette dernière car elle présente de nombreux avantages tant fonctionnels que financiers. Contrairement à ce qui a été affirmé, la couverture en fibrociment ne représente pas un danger, heureusement car si c'était le cas nous devrions aussi fermer un très grand nombre d'établissements comme, à Sainte-Maure, le gymnase ou l'entreprise Fouasse qui existe aujourd'hui et qui continue d'exploiter. Je pense que ce ne sont pas des gens qui sont des fous. Les raisons qui avaient conduit à ce choix sont importantes : la présence d'un bâtiment communal neuf, avec une surface couverte importante de 4500 m<sup>2</sup>, la proximité de terrains communaux sur lesquels il y a des dépôts de matériaux, et aussi l'élimination d'un risque de friche industrielle, et puis on avait la possibilité d'agir vite. Ces friches industrielles qui d'ailleurs ne revalorisent pas le patrimoine des voisins. Pour l'instant, on ne peut pas se satisfaire de ce qui a été déclaré lors du conseil du 4 septembre ; on souhaiterait pouvoir en parler au moins avec vous en commission – je ne sais pas, vous choisirez, je pense que celle de l'urbanisme est peut-être pas mal - et puis nous voudrions également savoir ce qu'il en est du projet de la Maison des associations de solidarité qui était prévue sur le site. Voilà, savoir si on pourra avoir un débat sur ce sujet. »

M. le Maire : Merci. En ce qui concerne le dossier de 2,5 millions, on ne l'a pas inventé, on vous montrera le financement, ou tout au moins l'étude qui a été faite. En ce qui concerne l'abattoir, je peux vous dire - et on a un spécialiste ici quand même dans l'équipe au niveau de la charpente - vous savez très bien que la charpente de l'ancien abattoir est pourrie, elle est perforée de partout. Ça veut dire que si l'eau passe à travers les tôles en fibro, c'est absolument interdit. Donc, il faut absolument enlever cette charpente, vous n'avez pas le choix. En 2014, c'est comme ça !

En ce qui concerne le terrain qui est à côté, effectivement, il y a un dépôt mais je ne dirais pas un dépôt, j'irais jusqu'à dire un dépotoir à côté. Allez-y voir, allez-y faire un petit tour derrière et voir ce qui s'y passe et comment c'est entassé. Ce n'est pas un dépôt, c'est un dépotoir. Un dépôt, vous allez à la DDE, il y a des endroits où on range, où on stocke, où on classe. Là-bas, on fout toute la "m...e" ! Excusez-moi de parler comme ça mais c'est un dépotoir.

En ce qui concerne la maison des associations, il est vrai que, dans ma campagne électorale, on a dit qu'on n'allait pas les conduire, c'est comme ça qu'on l'avait marqué, aux abattoirs. Effectivement, on est en pleine réflexion puisque, c'est peut-être un peu trop tôt pour l'annoncer, mais on risque d'avoir une opération sur l'ancien abattoir, - pas pour nous, pour quelqu'un d'autre -, et que la maison des associations ne quittera pas le centre-ville. C'est ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est dans les projets. Bien sûr, on aura une commission pour en parler, je vous le garantis, mais il est encore un petit peu trop tôt pour en parler. Je suis sur deux projets bien plus intéressants pour la ville de Sainte-Maure que ça ne l'était auparavant.

Philippe TERRASSIN : Juste par rapport au coût de la charpente, il y avait la même chose sur les aires couvertes et l'enfermement de la charpente dans des isolants a fait qu'il n'y avait plus de ~~de~~ aucun souci. Et j'ai pris acte qu'on aurait un débat.

Michel CHAMPIGNY : Voilà, merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Christian BARILLET : Alors, toujours en référence au précédent conseil, je voudrais faire cette fois-ci une simple déclaration sur la question de la souffrance au travail qui avait été abordée (texte lu par Christian Barillet).

« Il s'agit là d'un dossier très sensible que nous nous sommes attachés à traiter avec discrétion et délicatesse. Je dis « nous » en associant l'adjointe à l'époque au service Enfance - Jeunesse, la directrice générale des services, la responsable des ressources humaines, le Centre de gestion, la communauté de communes, la médecine du travail et l'expert privé spécialisé que nous avons sollicité. Nous avons mené une démarche exemplaire et je dois saluer notre DGS et notre DRH qui ont fait preuve d'une remarquable expérience. En regard de tout cela, ce qui est dit aujourd'hui me désole pour les personnes concernées et je ne ferai pas d'autres commentaires.

Claire VACHEDOR : Monsieur BARILLET, comme vous le savez très bien, je suis représentante du personnel et j'ai une attache toute particulière aux agents, que ça soit de la commune ou de l'hôpital. J'ai trouvé un service en souffrance, il a fallu que je prenne un agent qui était en arrêt maladie, qui n'était pas reconnu une victime de souffrance au travail, on ne va pas émettre des mots si ce ne sont pas les bons mots, donc je n'ai pas envie, donc il a fallu que je prenne cette personne qui était à la limite de se suicider, de l'emmener aux urgences psychiatriques à « Trousseau » parce que personne du conseil municipal, de l'équipe municipale ne s'est chargé de plusieurs agents, parce qu'elle n'était pas la seule. Je l'ai amenée voir un autre psychiatre pour qu'elle soit suivie au niveau d'un suivi thérapeutique psychiatrique, je suis même jusqu'à aller en commission de réforme pour défendre cet agent par rapport à la situation qui s'était passée ici à Sainte-Maure. Vous avez décidé vous-même, Monsieur BARILLET - parce que je travaille aussi avec le Centre de Gestion - de ne pas sanctionner les harceleurs, de laisser les victimes chez elles en arrêt maladie. Il y a un rapport du psychologue du travail, vous ne pouvez pas nier ça, qui le dit. Il y a une expertise sur ce service qui a démontré qu'on insultait les gens : on les traitait de truie, t'es une grosse "c...e", t'es une noire... C'est ça les mots, je vous cite certains mots. Ça, vous l'avez lu, Monsieur BARILLET. Est-ce que ce sont des conditions de travail ? Et pourquoi vous n'avez rien fait ? Vous avez un code du travail à respecter, l'article L.4121-1 du code du travail : vous devez répondre à la santé physique et mentale de vos employés. Et ça, c'est la loi Monsieur BARILLET. Ce que vous avez fait, vous avez laissé tomber votre personnel, et les harceleurs, comme je l'évoquais, au lieu de leur mettre une sanction, vous les avez mis en congés, pour les éloigner temporairement du service. Et on peut calculer le nombre d'arrêts maladie qui se sont passés dans ce service. On peut tout décrire, je suis prête à les décrire Monsieur BARILLET, il n'y a aucun problème. Mais moi, adjointe au social, emmener le personnel aux urgences psychiatriques, l'accompagner en commission de réforme pour défendre le dossier..., ils avaient honte là-bas de ce qui s'était passé. Et ce n'est pas normal !

Christian BARILLET : Je dis bien : ce n'est pas une décision improvisée du maire de l'époque, c'est une décision prise en concertation avec tous les organismes et je crois que les agents qui ont la responsabilité du personnel au sein de la mairie apprécieront votre déclaration. Donc, voilà je n'irai pas plus loin.

Philippe TERRASSIN : M. le Maire, il a été pris une délibération sur les gymnases de la communauté de communes (texte lu par Philippe Terrassin).

« Le conseil communautaire a voté une convention le 28 septembre mettant la salle de sport de Nouâtre à la disposition gratuitement des écoles de Nouâtre, Marcilly et Maillé. Ceci remet en cause à notre avis la participation de la commune de Sainte-Maure qui avait été fixée à 7 500 € environ je crois, justement précisément par rapport à l'utilisation de nos écoles. Je crois que c'est une exigence de la loi qu'il y ait un même traitement pour les communes. Quelle est votre position par rapport à cet état de fait parce que, pour nous, c'est inconcevable de continuer à payer alors que les autres ont l'établissement gratuit ?

M. le Maire : Effectivement, il a été signé une convention dernièrement de mise à disposition de la salle de Nouâtre, qui n'est pas un gymnase, je le répète c'est une salle qui est mise à disposition pour les écoles du sud de Vienne et, effectivement, à titre gratuit. Il est vrai qu'à titre gratuit, c'est très bien pour les uns. Et pourquoi pas pour les autres ! Donc, ce sera une question qui sera étudiée lors d'un prochain conseil communautaire, et je vous le confirme.

Christian BARILLET : Dernier point en ce qui concerne la guinguette (texte lu par Christian Barillet).

« Alors, nous voudrions peut-être faire une mise au point sur ce dossier car, contrairement à ce qu'il semblerait, - ce n'est pas une rumeur, c'est un témoignage -, ce que vous voudriez faire croire, Monsieur CHAMPIGNY, c'est que nous n'intervenons pas sur ce dossier en raison de la présence à proximité d'anciens conseillers, en l'occurrence Mme Piolot et M. Drouin. Nous avons toujours lutté contre les comportements de favoritisme et nous continuons, bien sûr, à le faire. Nous avons dénoncé l'absence totale de concertation sur ce projet dont le positionnement ne nous semble pas adapté en raison des nuisances sonores. C'est tout un quartier qui est concerné. Vous avez pris un engagement pour un an dans l'attente de trouver un site définitif. Comptez-vous examiner ce sujet en commission et quand ? »

M. le Maire : Monsieur BARILLET, merci. La commission effectivement s'est réunie et il me semble que vous étiez présent avec Monsieur TERRASSIN et que vous avez acté. Donc voilà, d'accord, il n'y a pas de problème. En ce qui concerne la guinguette, on ne va pas dire que c'est spécialement M. Drouin et Mme Piolot qui ont mené une campagne contre la guinguette mais c'est vrai que les autres ne se sont pas plaints, il n'y a que ces deux-là. C'est quand même assez bizarre. Ce sont les deux seuls qui sont venus, on a eu une petite réunion ici avec les voisins, les riverains un vendredi soir lors de la pose de la première pierre de la guinguette et il n'y avait qu'eux deux qui se plaignaient !

Christian BARILLET : Moi, j'ai rencontré une personne que vous avez reçue et qui n'est ni M. Drouin, ni Mme Piolot, et qui n'est pas particulièrement très près.

M. le Maire : Effectivement, c'est une personne qui ne connaît personne à Sainte-Maure. C'est bizarre quand même ! Elle habite la maison à Monsieur Laya, aux « Trois Marchands ». La musique de la guinguette la dérange. Elle est placée exactement à 370 m de la guinguette et ceux qui sont placés les plus près à 30 m, ça ne les gêne pas. Alors, je veux bien qu'elle ait l'ouïe plus fine que les autres mais, enfin, de là à ce que la guinguette la gêne... ! Je lui ai dit que j'irai voir, je me suis engagé à aller voir. L'étude fournie qui a été faite est dans les normes, elle est carrée. C'est ce que je vais lui dire, ces gens-là, vous savez, ça pourrait être le samedi soir et une partie de la nuit. Le parking est privé, le propriétaire fait ce qu'il veut sur son parking. Ça pourrait être toute une autre activité beaucoup plus bruyante. Là, c'est le dimanche après-midi, de l'accordéon...

Philippe TERRASSIN : Il y a quand même des arrêtés qui sont pris pour ne pas faire marcher les tondeuses le dimanche, par exemple. Après, peu importe, je dis encore fois : il faut regarder le dossier, encore une fois on regarde le permis de construire si c'est quelque chose qui est valable, le propriétaire - et vous l'aviez confirmé lors de la commission des permis de construire - avait dit qu'il mettait une isolation. Aujourd'hui, il a une isolation du côté sud mais sur un quart de son bâtiment. Le week-end dernier, je n'ai pas entendu de bruit ; le week-end d'avant, je l'entendais de chez moi. Alors, moi je dois être à 456 m peut-être, je ne sais pas, je vous laisse mesurer. Mais bon, j'étais dans mon jardin, ça allait ; j'ai le foot qui est un peu plus bruyant et puis comme Reynold y était, ils avaient gagné, donc il y avait plus de bruit - je ne sais pas si tu y étais au dernier parce qu'ils ont perdu ! Tu avais dit que tu portais la baraka mais bon, là... Ce que je veux dire, c'est que je l'entendais aussi et comme on a dit qu'on réfléchirait à un autre terrain, et on a des propositions à vous faire puisque la commune a d'autres terrains qui peuvent être intéressants avec beaucoup moins de nuisances. Quand est-ce qu'on pourra en reparler puisqu'on travaille ensemble sur ce dossier ? C'était ça la question.

M. le Maire : Il faut savoir que ce week-end-là, il faisait beau mais le week-end d'avant, je ne sais pas si vous vous rappelez, il faisait très, très chaud et la problématique qu'il y a eu, c'est qu'ils ont tout laissé ouvert : les grandes fenêtres, les portes, et donc le bruit est sorti. Plus que d'habitude. Mais, je pense que cet hiver, ils vont fermer les fenêtres et cela fera moins de bruit.

Céline MEGOEUIL : C'est un peu dommage cette polémique. Pour une fois qu'un jeune s'installe et qu'il y a de l'animation !

Philippe TERRASSIN : C'est un beau projet dans la mesure où il respecte l'acoustique. Le propriétaire s'est engagé à démarrer à 14h ; la dernière fois, c'était 13h30.

M. le Maire : Sachez qu'ils m'ont demandé de le faire le soir et pour l'instant, ils n'ont pas l'autorisation. Attendez... Maintenant, si vous avez une idée pour lui donner ou lui mettre un terrain à disposition ailleurs, pourquoi pas ? Vous pouvez réfléchir, il est tout à fait prêt à nous entendre. Merci.

Christian BARILLET : Une petite remarque concernant le choix du « Prix de la ville ». Philippe GALLAND vous avait interrogé au dernier conseil pour savoir comment se passait le choix du Prix de la ville parce que c'était quelques jours avant, et vous aviez dit que vous donneriez des consignes. On n'a pas eu de consignes et on a constaté que le Prix de la ville avait été choisi uniquement par les conseillers de la majorité. Alors, ça remet en cause une pratique de presque 50 ans sur le choix du Prix de la ville, c'est une vieille tradition. Le choix d'une œuvre, si l'année prochaine on parle d'art et de culture, je crois qu'on est en plein dedans. La culture, c'est toujours un lieu de rassemblement et de consensus. Alors, est-ce que c'est quelque chose qui va se continuer que le Prix de la ville dorénavant est choisi par la majorité du conseil municipal ? Cette censure sur la culture est, de notre point de vue, de très mauvais augure et nous la dénonçons avec insistance.

M. le Maire : Non, bien sûr que non. De mémoire, je croyais que je l'avais annoncé au dernier conseil municipal mais j'ai dû mal m'exprimer et je le regrette parce que c'est vrai qu'on n'était que 8 ou 9 pour choisir le tableau qui allait remporter le Prix de la ville ; heureusement, il y avait quand même Christian BARILLET en face, sinon il aurait dit qu'on l'avait oublié.

Christian BARILLET : Oui mais vous ne m'avez pas invité à venir sur place !

M. le Maire : Je pense qu'effectivement, on a dû faire un loupé parce que j'avais dû l'annoncer au conseil et que vous alliez recevoir une invitation officielle. C'est vrai. Donc, je suis désolé. Exceptionnel ! Je le note en rouge : exceptionnel ! Merci. C'est bon pour les questions ?

Jean-Pierre ANDREANI : Moi, je suis arrivé en retard pour le choix du tableau ! Désolé !

Christian BARILLET : Une question qu'on a abordé au dernier conseil : la benne à déchets verts. Est-ce que vous avez avancé sur cette question-là ?

M. le Maire : Je ne me suis pas renseigné. On verra au prochain conseil. C'est bon pour tout le monde ? Merci. Donc, je vais fermer le conseil. Est-ce qu'il y a une ou deux questions dans la salle éventuellement ?

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des conseillers ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h45.

### **La parole est donnée au public**

- **Travaux Rue Rabelais** : Mme CARBONNEAUX revient sur le dernier conseil où elle avait fait une intervention, et précise, d'une part, que son nom s'orthographe avec un « x » à la fin et, d'autre part, que son intervention portait sur les travaux qui avaient eu lieu rue Rabelais concernant l'école du Couvent. Elle avait déploré que les travaux aient été réalisés le jour de la

rentrée scolaire. Or, elle a constaté que le lendemain du conseil, le vendredi à 16h30, heure de sortie scolaire, les ouvriers étaient justement en train de faire les travaux, et demande au maire s'il a une explication à donner.

M. le Maire lui répond que le responsable des travaux - ainsi que lui-même - n'a pas d'explications à fournir. C'est le fait du hasard.

- **Epreuve cycliste** : M. Joël GUITTON rappelle que le cyclo-cross de la Jugeraie aura lieu le 19 octobre et indique par ailleurs qu'il est désolé pour les jardiniers du plan d'eau qui ont été volés et dont les jardins ont été saccagés.
- **Guinguette** : Un monsieur s'adresse à Philippe TERRASSIN au sujet de la guinguette et indique qu'il apprécie d'avoir une guinguette à Sainte-Maure. Il ne pense pas que le bruit un dimanche après-midi soit gênant et précise que si c'était le cas, la gendarmerie se déplacerait. Il estime que c'est une bonne activité de danser et que cela fait sortir les personnes le dimanche après-midi.